

PARCOURS du Relais de la Flamme



DIRECTION TERVERS JARDILAND

ARRIVÉE 11h

Le Théâtre

Rue de l'Alouette

Rue de la Huchette

Rue Gambetta

Rue des Religieuses

Rue des Hardilliers

Rue de l'Hôpital

Rue du Château

Place Labate

DIRECTION NANTES BIOCOOP

DIRECTION PONT D'OUIT LECLERC

CIMETIÈRE SAINT-SIMON

CHATEAU

SOUS-PRÉFECTURE

HÔTEL DE VILLE

ÉGLISE

MARCHÉ COUVERT

COLLÈGE NOTRE-DAME

FOYER HÉRAULT

Boulevard Alexandre 1^{er}

Boulevard Albert 1^{er}

PLACE DU GAL DE GAULLE

PLACE DES JUMELAGES

PLACE DU 5 MAI

PLACE JEANNE-MARIE BERTON

PLACE ÉMILE ZOLA

PLACE SAINT-JACQUES

PLACE JULES FERRY

CENTRE AQUATIQUE COEUR D'O

GARE SNCF

PLACE STEPHENSON

GARE DE FRET

CJM

LA MARELLE

Passerelle

Boulevard Georges Clemenceau

Rue des Campes

Rue du Temple

Rue Jean Jaurès

Rue du 11 Novembre

Rue des Cailloux

Rue des Fossés

Rue du Barbéau

Rue du Péré

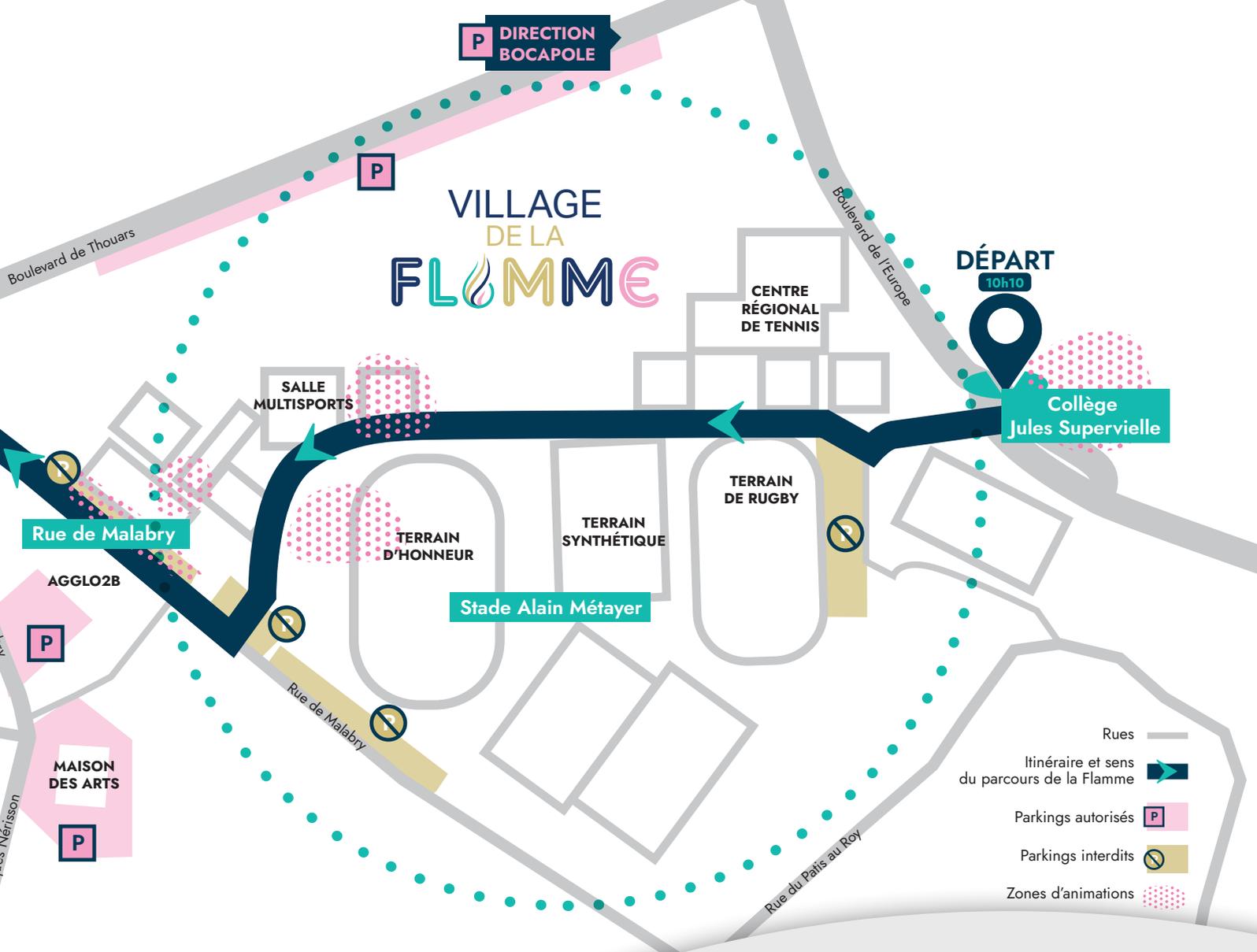
Boulevard du Colonel Aubert

Boulevard Jacques

GEND

Rue 2

Boulevard de la République



Le parcours de la flamme

Le parcours de la flamme est facile à repérer : des flammes ont été dessinées au sol. Vous en voyez une ? Ne stationnez pas dans cette rue à partir du 1^{er} juin 2024 13h !

Participez à la réunion d'information

Le mardi 21 mai 2024 à 19h à la Salle des Congrès à Bressuire, pour tout savoir sur le Relais de la Flamme et les contraintes liées au stationnement et à la circulation.

Consignes de sécurité

- Le **survol** du parcours du Relais de la Flamme par des **drones** est strictement **interdit**
- Suivez les indications** données par les services de sécurité (police, gendarmerie) et les jalonneurs
- Restez derrière les barrières**, rubalisees ou cordons de sécurité mis en place par les jalonneurs
- Il est **interdit d'entrer en contact** avec le porteur de flamme
- Surveillez vos enfants**, ne les laissez pas traverser ou aller sur la route

Le stationnement

Attention, à partir du 1^{er} juin 13h, le stationnement sera interdit tout le long du parcours (cf. trait bleu sur le plan). Les véhicules seront verbalisés et mis en fourrière. Reportez-vous à la carte et à la liste des parkings autorisés.

La circulation sera interdite sur tout le parcours et certaines rues adjacentes à compter de 5h30 le 2 juin 2024.

P Où vous stationner ?

- Parking de l'Agglo2b
- Parking de la Maison des Arts
- Place Dupin (Marché couvert)
- Parking Cimetière St-Simon
- Parkings zones de la Frérie, Pont d'Ouit, Leclerc
- Parking rue du Bardeau
- Parking rue du Péré
- Parking Duguesclin
- Place Raoul de la Futaie
- Parking Foyer Hérault
- Place du Général De Gaulle
- Place des Jumelages
- Place du 5 mai
- Place de la Tiretaine
- Place des Drapiers
- Place Stephenson (Gare de frêt)
- Place Jules Ferry
- Parking Centre Aquatique
- Parkings Bd du Guédeau
- Parkings Bd de Thouars
- Place Jeanne-Marie Berton
- Bocapole

N Où c'est interdit ! À partir du 1^{er} juin 2024 13h

- Parking du collège Supervielle
- Parking du rugby
- Parking Métayer
- Parkings rue de Malabry entre le stade et la Place Labate
- Place Labate
- Place Barillet
- Parking rue du Dr Cacault
- Parking Pouzineau
- Parking du château
- Place Saint-Jean

Le stationnement et la circulation seront de nouveau autorisés le 2 juin après le passage du Relais de la Flamme.

- Place Notre-Dame
- Place des Anciens Combattants
- Parking Carnot
- Place Emile Zola
- Place Saint-Jacques
- Place de la Libération (Théâtre)
- Parking de la salle Valette
- Le long du parcours